



UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Service de la prévention du terrorisme

FICHE CARACTERISTIQUE



**Groupe Spécial de Coopération
Interinstitutionnelle (GSCI)**

de la Région Moyen Orient et Afrique du Nord

SPECIALISATION

Le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC/SPT) vient d'inaugurer un nouveau projet dont l'objectif général est de créer un groupe composé de points focaux sécuritaires et judiciaires, pour travailler ensemble à l'amélioration de la coopération antiterroriste dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord.

Le GSCI est un mécanisme spécialisé sur la matière terroriste, fondé plus particulièrement pour répondre aux besoins urgents exprimés par les Etats s'agissant de la coopération dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers (CTE). Compte tenu des évolutions et des mutations que connaît cette menace polymorphe à l'heure actuelle, cette spécialisation est une valeur ajoutée. En effet, regroupés au sein d'un même forum, les points focaux du Groupe peuvent faire le point régulièrement sur ces évolutions, notamment en partageant des analyses de la situation dans leurs pays respectifs.

Au sein du GSCI, les points focaux travaillent ensemble à l'amélioration de la coopération antiterroriste dans la région, en particulier par l'analyse des défis opérationnels qui se posent dans les dossiers en lien avec les CTE, et le partage de bonnes pratiques qui peuvent être proposées en réponse à ces défis. De manière générale leur rôle est de faciliter autant que possible la coopération entre leurs services et avec leurs homologues à l'étranger, y compris dans les demandes d'enquête conjointe, d'entraide pénale internationale et d'extradition, notamment par le biais de contacts informels directs et réguliers.

Le Groupe constitue également un catalyseur commun visant à bâtir une confiance mutuelle solide en vue de d'une coopération plus efficace en la matière.

LE PROJET – Contexte, contenu et objectifs généraux

La mise en place du GSCI s'inscrit dans le cadre d'un nouveau projet de l'UNODC/SPT, mis en œuvre de 2017 à 2019, est une composante complémentaire de l'Initiative globale de l'UNODC/TPB pour le renforcement des réponses de justice pénale des Etats contre les CTEs (2015-2020). L'Initiative globale comprend 5 piliers, le dernier étant consacré au renforcement de la coopération internationale dans les affaires de CTE. Le nouveau projet s'inscrit dans le cadre de ce 5^{ème} pilier en ce qu'il a pour objectif majeur le renforcement de la coopération internationale en matière pénale contre les CTE au Moyen Orient et Afrique du Nord.

Lors des événements de lancement de l'Initiative globale et des ateliers régionaux qui ont suivis et qui ont permis d'analyser plus en profondeur les principaux défis majeurs et besoins en matière de coopération internationale, les participants ont fait part de la nécessité d'améliorer la coopération interinstitutionnelle entre les différents acteurs : police et justice, mais aussi la coopération interétatique au niveau régional, en vue de faire face, efficacement, ensemble, aux affaires terroristes impliquant des CTE.

A cette fin, la création d'un groupe de points focaux composé des personnels en charge des enquêtes, des poursuites et de la coopération pénale internationale contre le terrorisme a été suggérée (voir notamment les conclusions des ateliers régionaux de Beyrouth (novembre 2016)

et Tanger (mars 2017) sur "Le renforcement de la coopération régionale dans les affaires impliquant des CTE").

De plus, il a été fait état de la nécessité pour les autorités en charge de la coopération judiciaire, de [mieux connaître](#) les législations antiterroristes des autres pays, par exemple à travers l'élaboration et la dissémination de fiches juridiques par pays détaillant les spécificités principales de chaque législation nationale et indiquant des points de contacts pour faciliter l'entraide judiciaire, pour surmonter les difficultés de coopération liées aux divergences des cadres juridiques nationaux (notamment dans la définition des infractions terroristes et dans les spécificités procédurales, susceptibles de constituer un frein à la bonne coopération judiciaire).

Grâce à une généreuse contribution du Canada, ce nouveau projet vient répondre aux besoins formulés par les Etats de la région sur ce 5^{ème} pilier lors des événements susmentionnés, notamment par la [mise en place du GSCI](#) et le [développement d'outils](#) adaptés aux besoins des praticiens en la matière.

Enfin, le projet répond directement aux exigences du [cadre juridique international contre le terrorisme](#), notamment aux résolutions les plus récentes du Conseil de sécurité des Nations Unies en matière de CTE et de coopération (telles que les résolutions 2178 (2014) et 2322 (2016) et les résolutions relatives au régime des sanctions contre Al-Qaida et l'État islamique en Irak et au Levant (EIL/Da'esh)). En ce sens, l'établissement du GSCI pourrait constituer une étape historique pour le renforcement de la coopération dans le monde arabe.

COMPOSITION

Les pays fondateurs du GSCI sont : [l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie](#). Le GSCI est composé de [deux points focaux permanents par pays](#), désignés par leurs gouvernements respectifs :

- ✓ D'une part, un [point focal sécuritaire](#) : un officier supérieur d'application de la loi en charge de la direction des enquêtes et de la coopération dans les affaires terroristes ;
- ✓ D'autre part, un [point focal judiciaire](#) : un juge ou procureur en chef en charge de la direction des enquêtes, de la poursuite et de la coopération dans les affaires terroristes.

Le GSCI est donc doté d'une [composition mixte](#) en ce qu'il combine [deux volets complémentaires](#), à savoir le volet sécuritaire et le volet judiciaire. Une telle combinaison est indispensable pour donner des résultats dans les affaires de terrorisme, surtout dans les situations d'urgence, dans la mesure où aucune coopération judiciaire ne peut réussir sans une coopération sécuritaire efficace. La coopération sécuritaire étant un préalable indispensable à toute action judiciaire, il est important que différentes institutions (juges et policiers) de différents pays travaillent ensemble, en étroite collaboration.

Le GSCI n'a pas vocation à se substituer aux cadres officiels et formels de la coopération policière et judiciaire qui sont en place dans les pays concernés, ni de porter atteinte aux mécanismes légaux ou constitutionnels déjà en place. Loin de se substituer à l'entraide pénale internationale

conventionnelle, ni aux mécanismes formels d'entraide judiciaire, le GSCI en facilite la bonne exécution grâce au travail de ses points focaux, en amont du cadre formel ou en parallèle, afin de construire ensemble un dossier solide. La coopération informelle et les contacts directs préalables des points focaux facilitent la bonne compréhension des contraintes et des cadres d'action de chacun, permettent l'échange d'analyses et d'expertises précieuses sur les dossiers et les affaires de terrorisme.

ROLE DES POINTS FOCaux

Les points focaux déterminent ensemble l'étendue de leurs missions et fonctions dans le cadre du GSCI. Au cours de la réunion inaugurale, les fonctions suivantes ont été suggérées :

- De manière générale, servir de « pont » pour activer autant que possible la coopération formelle entre les services et les homologues à l'étranger, notamment par des contacts informels directs, par un suivi des demandes reçues et par la transmission de toute information sur le traitement d'une demande (délais, mentions de fond et de forme dans la requête, etc.) ;
- Fournir une expertise sur leurs cadres juridiques et procéduraux respectifs (cadres d'action, mesures d'investigations, législations, traités, etc.) ;
- Aider à identifier les autorités compétentes au sein de leurs pays respectifs pour traiter une demande.
- Fournir un conseil ou un avis sur les demandes de coopération (opérations et enquêtes conjointes, actions simultanées, requêtes d'entraide pénale internationale et d'extradition, transferts de détenus, etc.) ;
- Proposer et aider au développement d'outils communs (fiches pratiques, autres outils qu'il s'avèrerait utile de développer pour une meilleure coordination des membres du GSCI) et faire part à l'UNODC de tout nouveau besoin en la matière au fur et à mesure de la mise en place du GSCI ;
- Partager des expertises et des bonnes pratiques qui peuvent être utiles pour les autres membres du groupe (par exemple sur les stratégies d'enquête, les tactiques d'intervention, les méthodes d'investigation et de coopération policière et judiciaire dans les affaires de terrorisme, y compris celles impliquant des CTE) ;
- Echanger des analyses plus générales, notamment sur l'état de la menace terroriste dans les pays concernés et dans la région, faire le point sur ces évolutions, sur les tendances récentes eu égard à certains groupes ou cellules terroristes (composition, *modi operandi*, etc.) ;
- Echanger des informations opérationnelles sur les affaires terroristes en cours, sur une base volontaire, et utiliser le contact direct pour discuter des solutions pragmatiques et applicables qu'il serait possible de mettre en œuvre pour surmonter telles ou telles difficultés pratiques. Au cas par cas, chaque pays devra décider quelle est l'information qu'il choisira de partager.

STRATEGIE ET FORMAT

La première réunion du GSCI a eu lieu à Casablanca, Maroc, du 7 au 9 novembre 2017.

La deuxième réunion du GSCI a eu lieu à Amman, Jordanie, du 25 au 27 avril 2018.

Le format et le contenu des réunions seront déterminés selon les besoins exprimés par les points focaux du GSCI.

En plus des rencontres physiques, l'UNODC a construit un [espace en ligne](http://ctlp.unodc.org) dédié sur sa Plateforme de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (<http://ctlp.unodc.org>), dont l'accès sera restreint aux points focaux, afin de faciliter leurs échanges et leur communication, et de continuer les discussions substantielles en la matière.

Le projet a également pour objectif de développer des outils utiles et pertinents, notamment des [fiches pratiques](#) aux fins de la préparation et de la transmission de requêtes de coopération efficaces aux Etats membres du GSCI. Ces fiches pratiques auront pour but de faciliter l'accès aux informations dont les praticiens de la région ont besoin pour dresser une demande d'extradition et d'entraide judiciaire efficace et avoir ainsi toutes les chances d'obtenir une réponse positive. Ces fiches pratiques incluront notamment, les autorités compétentes, les canaux de transmission, les critères de recevabilité de la requête, les conditions spécifiques à observer, les différents instruments juridiques nationaux et internationaux, la langue des requêtes, etc. Des extraits des textes juridiques pertinents de chaque Etat ainsi que les statuts de ratification de ces pays aux instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents à la coopération judiciaire internationale seront également disponibles dans les fiches afin d'accéder à l'ensemble du droit applicable dans l'Etat requis et faciliter l'identification des bases juridiques. Le contenu des fiches pratiques sera élaboré sur la base des réponses apportées par les points focaux à un questionnaire qui leur a été remis lors de la première réunion du Groupe.

ROLE DE L'UNODC

Le rôle de l'UNODC et de son réseau d'experts est de fournir des conseils et d'appuyer le GSCI dans sa création, dans la mise en place de structures appropriées, notamment par le recours aux expériences d'autres plateformes et réseaux ainsi que par le développement d'outils adéquats (notamment les fiches pratiques susmentionnées). De plus, l'UNODC apporte un soutien technique spécifique au GSCI pour le guider jusqu'à la phase opérationnelle et entreprend les démarches d'encadrement et de gestion administrative du projet.

CONTACT

Pour plus de renseignements sur le GSCI, merci d'envoyer un email à Carine Giraldou, chargée de programme au sein du Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC à carine.giraldou@un.org.